

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Un an après sa première édition, ce Symposium consacré aux futurs de l'Arctique prouve pleinement sa pertinence et son utilité.

Je voudrais donc en remercier les co-organisateur qui, avec ma Fondation, l'ont rendu possible. Et je voudrais en particulier saluer les membres de l'International Polar Foundation ainsi bien sûr que son Président, Alain Hubert.

Il y a un an, j'avais insisté sur la nécessité, face aux dangers imminents qui menacent l'Arctique, d'une mobilisation résolue et concertée de toutes les bonnes volontés. Aujourd'hui, dans un contexte global qui ne s'est hélas pas amélioré, je voudrais tout d'abord me réjouir que cette mobilisation ait progressé.

J'en veux pour preuve, outre votre présence à tous, la résolution du Parlement européen sur une politique durable dans le grand nord, adoptée le 20 janvier dernier. Par cette résolution importante, le Parlement européen a en effet affirmé de manière extrêmement claire et précise la nécessité d'une vision concertée de l'avenir de la région. Mais il a fait plus.

Il a prouvé sa capacité d'engagement en faveur du grand nord et sa détermination à créer les conditions d'un développement durable de l'Arctique. Et il a réaffirmé la nécessité de se préoccuper avant tout des populations, en travaillant collectivement, dans un esprit de dialogue et de paix. L'Union européenne, vous le savez, est le premier consommateur des ressources naturelles de l'Arctique. Mais l'Europe et les Etats qui la composent sont aussi les premiers bailleurs de fonds de la recherche sur l'Arctique.

C'est pourquoi ils suscitent des attentes importantes, d'autant plus nombreuses que leur volonté d'engagement répond à une conscience inédite des enjeux liés aux Pôles.

Partout à travers le monde, un nouvel esprit se fait jour, porté par la mobilisation bienvenue des principales puissances, elles-mêmes soumises à la pression croissante de leurs opinions publiques.

Dans de nombreux pays jusqu'alors peu impliqués sur le sujet, nous voyons se manifester une préoccupation nouvelle. Les allocations dédiées à la recherche polaire augmentent. Et des Etats comme la Corée du Sud, la Chine, l'Italie, le Japon ou Singapour souhaitent désormais obtenir un statut d'observateur permanent au Conseil de l'Arctique.

Bien entendu, nous le savons bien, cet intérêt est lié aux perspectives commerciales qui de plus en plus se font jour dans la région.

Faut-il le déplorer ? Je préfère pour ma part me réjouir de constater que ces appétits se manifestent dans le cadre des instances multilatérales. Et je persiste à penser que l'économie n'est pas forcément l'ennemie de l'écologie.

Car les perspectives de développement économique de l'Arctique, qu'on le veuille ou non, sont indéniables.

Bien sûr, le rêve d'une Arctique à l'abri des hommes pourrait paraître séduisant. Mais il serait dangereux d'ignorer la réalité : l'accroissement des activités commerciales en Arctique, qu'elles soient de pêche, de transport ou d'exploitation des ressources naturelles, est désormais inéluctable.

C'est pourquoi il est impératif de l'accompagner et de l'encadrer, plutôt que de le condamner purement et simplement.

Car si le développement des activités économiques en Arctique est évidemment porteur de dangers importants, il est aussi riche d'opportunités qu'il ne faut pas négliger. En amenant les principales puissances à s'intéresser à l'Arctique, en suscitant l'attention des acteurs économiques publics ou privés, il peut en effet nous permettre d'obtenir des moyens politiques et économiques nouveaux, pourvu que nous sachions les encadrer.

Plus encore : en posant ici et maintenant des questions concrètes, il nous oblige à accélérer un processus de décision souvent trop long et trop lourd. Il nous rappelle qu'il nous appartient encore de choisir notre avenir, avant qu'il ne soit trop tard et que notre inertie rende toute réaction impossible. En ce sens, je crois qu'il peut nous aider à avancer de manière utile.

J'en veux pour preuve la réunion du Conseil de l'Arctique qui s'est tenue le 22 mai dernier.

A Nuuk, les huit Etats riverains ont, comme vous le savez, franchi une étape importante, en signant un accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes.

Cet accord peut paraître secondaire. Je crois au contraire qu'il constitue une avancée déterminante, puisqu'il s'agit du premier accord juridiquement contraignant négocié sous l'égide du Conseil de l'Arctique.

Ce faisant, il nous montre les bienfaits d'une méthode fondée sur l'expérimentation progressive et sur la mise en place de solutions concrètes. C'est, j'en suis sûr, dans ce sens que nous devons avancer, en nous concentrant sur des enjeux aux apparences limitées, mais aux conséquences importantes.

Face à un défi aussi vaste et aussi complexe que celui de l'Arctique, impliquant de surcroît des Etats aux ambitions parfois divergentes, il serait en effet dangereux de vouloir procéder de manière trop rapide.

Nous ne trouverons pas pour l'Arctique de solution unique capable d'assurer à la fois le bien-être des populations, la préservation des ressources naturelles et le développement des activités économiques.

Plutôt donc que de s'engager dans des négociations sur un hypothétique Traité de l'Arctique, nous devons donc progresser au cas par cas, chercher les solutions qui fonctionnent, et conserver à l'esprit la nécessité d'être utile.

Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à une amélioration de la gouvernance de l'Arctique. Face à l'urgence, notre premier devoir est aujourd'hui de progresser, fût-ce modestement.

N'est-ce pas ainsi que l'Europe elle-même s'est construite, selon la fameuse méthode des « petits pas » chère à Jean Monnet ?

Il nous appartient donc de faire pour l'Arctique les petits pas qui ont naguère permis l'avènement d'une idée aussi novatrice que celle de l'Europe.

Je voudrais à cet égard dire quelques mots des aires marines protégées, que nous avons trop rapidement évoquées l'an dernier, et qui sont pour moi l'exemple même de ces « petits pas » à l'apparence anodine mais aux conséquences essentielles.

Ces aires constituent à mes yeux un exemple éloquent de ce que peut produire une approche concertée des besoins économiques et des impératifs environnementaux, dans le respect des réalités locales.

Leur succès, je vous le rappelle, tient à trois facteurs. Un intérêt écologique, d'abord : la protection et la régénération du patrimoine naturel. Un intérêt économique, ensuite, la création de zones interdites à la pêche permettant d'accroître les stocks, leur taille et leurs capacités de reproduction. Un attrait culturel, enfin, lié à l'activité scientifique, touristique et pédagogique qui s'y développe.

Ces zones préservées permettent ainsi de concilier les aspirations et les besoins contradictoires des hommes, tout en préservant l'avenir.

C'est pourquoi j'œuvre autant que je le peux au développement des aires marines protégées, en particulier dans les régions arctiques, qu'il faut plus que d'autres sauvegarder au maximum. Que l'on songe seulement aux conséquences désastreuses, et même probablement irrémédiables, qu'aurait un accident industriel lourd en Arctique.

Là plus qu'ailleurs, notre rôle est donc de soustraire des aires aussi significatives que possibles à la logique économique. Cela n'empêche pas d'organiser une activité encadrée dans d'autres zones, au contraire. Cela implique d'élaborer, à côté de la logique économique et en partenariat avec elle, une autre logique : celle du développement durable.

C'est cette démarche que j'ai eu tout récemment l'occasion d'évoquer à Arkhangelsk auprès de nos amis Russes, et en particulier du Premier ministre Vladimir Poutine.

Avec eux, j'ai notamment plaidé pour la création d'aires marines protégées dans des zones autrefois militarisées et qui demeurent relativement épargnées par les activités commerciales. Ce serait, je crois, un beau symbole d'un monde où la tension et les rivalités s'estompent peu à peu au profit du dialogue et de la recherche d'objectifs communs.

D'autres solutions doivent également être envisagées, bien sûr, et nous devons faire preuve d'audace et d'imagination pour engager à ce sujet un travail collectif ambitieux.

C'est aussi pour cela que j'ai initié à ce sujet une réflexion associant responsables politiques, scientifiques et entreprises dans le cadre de la Monaco Blue Initiative.

Face à un défi mêlant ambitions économiques et objectifs écologiques, il est en effet impératif d'agir selon une méthode de dialogue, en associant l'ensemble des acteurs concernés, comme nous le faisons aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Comme l'a dit Jean Monnet, « nous n'avons que le choix entre les changements dans lesquels nous serons entraînés et ceux que nous aurons su vouloir et accomplir ».

Pour nous tous, l'urgence est aujourd'hui de tout faire pour demeurer maîtres des changements qui nous attendent.

Tout faire, c'est d'abord multiplier les expériences et les solutions avec, à l'esprit, un souci d'efficacité.

Tout faire, c'est également favoriser le débat et la concertation avec, à l'esprit, un souci de dialogue.

Tout faire, c'est enfin et surtout faire preuve d'audace et d'inventivité avec, à l'esprit, un souci d'ouverture.

Je sais que vous partagez ces convictions, et je vous en remercie.